

Messieurs,

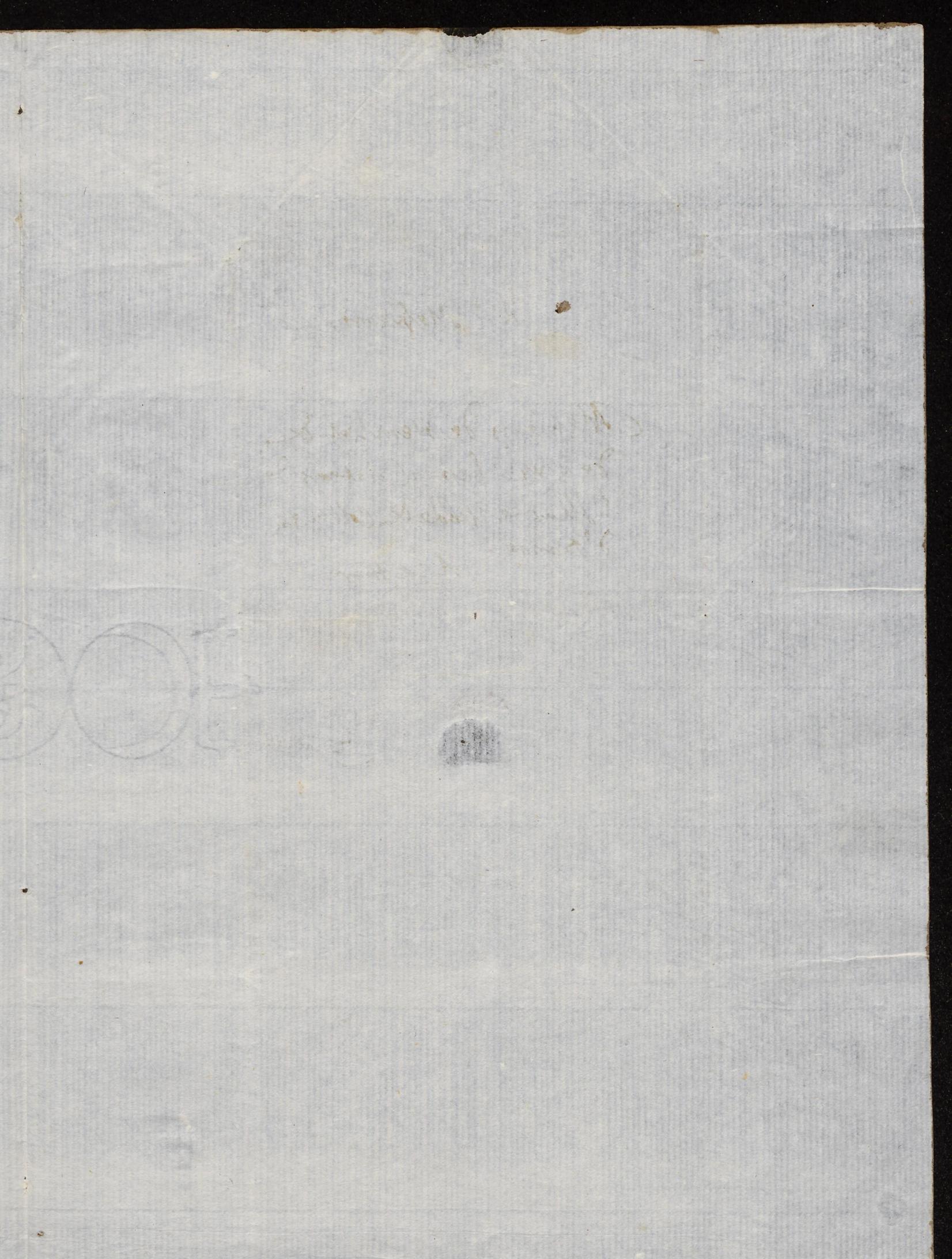
Il y a quelques jours que Monsieur Renesse faisoit establi
 d'aller a la Haye pour une affaire clasique. Il m'avoit
 communiqué un memoire que je luy conseillay de garder
 en un temps auquel vous pourriez estre sur les lieux pour ce
 que je n'y croyoy rien de pressant ou necessaire, hors mis deux
 ou trois articles concernant les immunités, & la jurisdiction
 desquelz il a desja esté parlé. Nous attendons encore la
 plus grande part de nos escoliers. Nonobstant la Harangue
 funebre a esté faite fort s'olennelment. Messieurs les
 Magistrats d'ici y ont fait bon devoir, ayons fait tendre
 de deuil, toute la Sale ou grand auditoire de theologie.
 Et Monsieur Dauber, a mon jugement & de toute l'assistance,
 y a fort bien reussi; comme vous verrez quand la piece sera
 imprimée, laquelle, a mon advis, le merite. On est bien
 avant sur les oraisons inauguales. Mais le tout vous
 sera mieux representé par Monsieur de Renesse, qui
 trouvera ici comme j'espère a son retour, la plus part
 de la jeunesse que les solemnités passées ont occupés &
 detenus. On a recommencé les leçons pour redoubler d'at-
 tention & de diligence; A quoy j'auray tout, & me

Hug. 37.

repaseraij sur vous pour ce qui sera a procurer a
La Haye. Cependant, je vous baise tres-humblement
les mains & prie Dieu pour la prosperite' de nos
Princes & Princeps, & pour la benediction sur vos
personnes & employs: Etant

Messieurs,

Et de tres-humble & obeissant
de Breda le 20^e Serviteur, Andre Rivet
May 1647.



A Messieurs,

Messieurs de Hemlet &
de Zuylicheim, Curateurs de
l'Illustre Eschde de College
d'orange. A la Haye.

l'um
& n'us